ART. 24 N° **409**

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 409

présenté par M. Giraud

ARTICLE 24

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« à l'article 28 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République »

les mots:

« au chapitre IV du titre Ier du livre Ier du code du sport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.